

# Conditions générales de vente du 8/12/2015

## Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive entre la SAS First On Track située les Hautes Garrigues !''à VILLARS RCS Avignon n° 451678445 agissant en tant qu'organisateur et toute personne visitant ou effectuant un achat via le site [www.first-on-track.com](http://www.first-on-track.com). Tout internaute peut prendre connaissance des Conditions générales de vente sur le site (ci-après le « Site ») [www.first-on-track.com](http://www.first-on-track.com). Ces Conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications, les conditions applicables sont celles en vigueur sur le site à la date de passation de la commande.

## Article 1 : Commande

**2.1 Conditions pour effectuer une commande :** Le client déclare être âgé d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique ou être titulaire d'une autorisation parentale le permettant d'effectuer une commande sur le Site.

**2.2 Commande :** Après avoir passé la commande, « First on track » adresse un e-mail confirmant la réservation. Un nouvel e-mail sera adressé pour confirmer l'envoi des articles commandés.

## Article 2 : Prix

Les prix affichés sur le Site sont indiqués en euros toutes taxes françaises comprises (TVA française et autres taxes applicables). « First on track » accepte les commandes dans la limite des stocks disponibles. « First on track » informe de la disponibilité des articles vendus sur la page d'information de chaque article. Dans le cas où le client choisit de régler par chèque bancaire, la commande ne sera prise en compte qu'à réception et encaissement du chèque. Si, en dépit de notre vigilance, les articles sont indisponibles, « First on track » informera par e-mail le client dans les meilleurs délais.

En cas d'indisponibilité du produit, « First on track » proposera, en remplacement, un article d'une qualité et d'un prix équivalent. Dans le cas où « First on track » ne pourrait pas fournir un article de qualité et de prix équivalent ou si le client refuse le produit équivalent, la commande sera annulée.

Le roulage comprend : un droit d'entrée au circuit et à ses installations, un accès à la piste, des conseils en matière de pilotage et de mécanique, le chronométrage sauf dispositions contraires du circuit e/ou de l'organisateur partenaire, café et sur certain circuit la restauration.

### **Article 3 : Paiement**

Le client pourra effectuer le règlement par carte bancaire, compte paypal, virement bancaire, chèque ou espèce. Les cartes émises par des banques domiciliées hors de France doivent obligatoirement être des cartes bancaires internationales. Le paiement par chèque bancaire n'est possible que pour des chèques en euros tirés sur une banque domiciliée en France ou à Monaco. En cas de paiement par chèque pour la participation à événement organisé par « First on track », la mise à l'encaissement du chèque est réalisée 21 jours avant la date dudit événement.

Seule la réception du chèque, virement ou règlement par carte bancaire permet de valider l'inscription à l'événement.

Le chèque devra être établi à l'ordre de First-on-track, et envoyé à l'adresse ci-dessous : SAS FIRST ON TRACK les hautes garrigues 84400 Villars- France

En cas d'inscription simultanée à plusieurs journées ou stages, le client peut joindre plusieurs chèques. Les règlements sont encaissés dans ce cas uniquement, 15 jours avant chaque événement concerné.

Toute annulation de la part du client dans un délai inférieur à 21 jours avant la date de l'événement ne donne lieu à aucun remboursement.

Toute annulation de la part du client dans un délai supérieur ou égale à 21 jours avant la date de l'événement donnera lieu au paiement par le client d'une indemnité de résiliation de 30 euros.

### **Article 4 : Organisation des événements**

Le mauvais temps, les intempéries pendant événement ne donnent lieu à aucun remboursement.

De même aucun remboursement ne pourra intervenir si le client ne peut participer ou poursuivre sa participation à l'événement et notamment en cas d'accident responsable ou non, ou défectuosité de sa machine.

« First on track » ne peut être tenue responsable des accidents dont pourraient être victime les clients ou leurs accompagnateurs, tant corporel que matériel, ni des vols ou des litiges qui pourraient intervenir à l'occasion de l'événement.

« First on track » se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le déroulement de l'événement si les conditions de sécurité ne sont pas réunies. Cette annulation ou suspension ne donnera lieu à aucun remboursement.

Pour des raisons de sécurité, « First-on-track » peut imposer à un participant de changer de catégorie.

« First-on-track » se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement ne respecterait pas les règles et consignes de sécurité sur circuit et notamment les drapeaux présentés par les commissaires de piste. Une exclusion ne donne lieu à aucun remboursement.

L'accès au circuit peut être refusé à toute machine non adaptée à l'usage de la piste, et à tout pilote non revêtu de l'équipement nécessaire à sa sécurité (casque, combinaisons, gants et bottes homologués et en bon état).

Chaque participant veillera notamment que les échappements de son véhicule soient conformes aux nuisances sonores maximales du circuit de l'événement. Par exemple, sur les circuits d'Alès les motos dépassant 95 décibels ne sont pas acceptées ; la limite est de 102 décibels pour le circuit du Castellet. Ces informations sont données à titre d'exemple uniquement et il conviendra que chaque client s'assure de la norme en vigueur sur chaque circuit.

Pour accéder à la piste, le client devra signer une décharge de responsabilité First on track plus une décharge du circuit sélectionné.

Le client devra également présenter soit la carte grise en vigueur de la moto soit une facture d'un professionnel mentionnant le numéro de châssis et moteur.

Toute personne participant aux journées, stages ou VIP donne son autorisation au droit à l'image pour sa diffusion sur le site internet de « first on track » ou celui du photographe tout en conservant un droit de suppression s'il juge que la ou les photos portent atteinte à sa vie privée.

#### **Article 5 : assurance**

L'organisateur First on track inclus dans sa prestation une couverture Responsabilité Civile circulation sur circuit souscrit chez Berkley assurance. Vous pouvez si vous le souhaitez contracter une assurance individuelle accident à la journée mais celle ci n'est pas obligatoire.

Il est interdit de prêter son véhicule à un autre conducteur non inscrit à la manifestation.

#### **Article 6 : Acceptation des risques**

Le client accepte les risques inhérents à la pratique d'un engin motorisé sur circuit et notamment la survenance d'un accident matériel et/ou corporel.

#### **Article 7 : Licence d'accès au Site**

« First on track » accorde une licence limitée à l'accès et à l'utilisation du Site pour l'utilisation personnelle du client. En aucun cas le client n'est autorisé à télécharger ou à modifier tout ou partie du Site sans autorisation écrite et expresse de « First on track ». Cette licence ne permet en aucun cas d'utiliser, pour la vente ou pour toute autre utilisation commerciale, le Site ou son contenu (produits listés, descriptions, prix, téléchargement ou

copie des informations pour le compte d'un autre commerçant, utilisation de données, logiciels, extraits sonores, graphismes, images, textes, photographies, outils). Ce Site ou toute partie de ce Site ne doit en aucun cas être reproduit, copié, vendu ou exploité pour des raisons commerciales sans l'autorisation expresse et écrite de « First on track ». Le client ne doit pas utiliser des techniques permettant de copier une marque, un logo ou toute autre information (notamment images, texte, maquettes) dont « First on track » est propriétaire sans accord express et écrit. Le client ne doit pas utiliser les meta tags ou tout autre texte « caché » contenant le nom, la marque ou celui de la société sans l'accord express et écrit de « First on track ». Toute utilisation non autorisée mettra fin à la licence accordée. « First on track » autorise, à titre non exclusif et révocable, à créer un lien hypertexte pointant sur la page d'accueil du Site à la condition que ce lien ne puisse créer à l'encontre de « First on track » ou des sociétés du groupe, ou aux produits ou services, un caractère mensonger, faux, péjoratif ou pouvant porter préjudice à « First on track ». En aucun cas la création de ce lien hypertexte ne pourra engager la responsabilité de « First on track », à quelque titre que ce soit. Toute utilisation du logo, de la marque ou des graphismes « First on track », nécessite l'autorisation expresse et écrite de « First on track ».

## **Article 8 : Données personnelles et vie privée**

Il peut être mis fin à notre lettre d'information (Newsletter) à tout moment. FIRST-ON-TRACK.COM ne se procure pas d'informations permettant de vous identifier personnellement sauf si vous nous les communiquez en remplissant les formulaires disponibles sur FIRST-ON-TRACK.COM (rubriques blog, newsletter, bulletin d'inscription). L'ensemble des informations que vous nous communiquez, soit en les saisissant directement soit par un autre moyen quelconque, sont considérées comme non confidentielles et pourront être librement utilisées et diffusées exclusivement par FIRST-ON-TRACK.COM. Nous vous informons notamment qu'a des fins techniques (migration de données, mise à jour des services, intervention quelconque sur la base de données, changement de machine, sauvegarde ou restauration des données, maintenance préventive ou curative, etc.) l'ensemble de vos données sont considérées comme non confidentielles et pourront être librement utilisées exclusivement par FIRST-ON-TRACK.COM.

Aucune exploitation commerciale des données recueillies ne pourra être effectuée sans l'accord préalable de FIRST-ON-TRACK.COM.

Conformément à l'article 34 de la Loi Informatique et Libertés (n° 78-17 du 6 janvier 1978), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en nous contactant. Déclaration CNIL numéro 1037805. FIRST-ON-TRACK.COM se réserve le droit d'utiliser les adresses IP collectées tant pour identifier les Internautes lorsque nous y sommes contraints par une autorité judiciaire, des autorités de police, et de manière générale par toute autorité administrative habilitée par la Loi, que pour identifier les Internautes qui contreviendraient aux présentes conditions générales d'utilisation de FIRST-ON-TRACK.COM et des services associés. Dans cette hypothèse, nous serons ainsi en mesure de transmettre votre adresse IP aux autorités compétentes.

## **Article 9 : Limitation de responsabilité et droit applicable au site**

L'utilisateur utilise le site à ses seuls risques et périls. FIRST-ON-TRACK.COM ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages directs ou indirects (notamment préjudice matériel ou moral, perte de données ou de programme, préjudice financier, etc.) résultant de l'accès ou de l'utilisation de FIRST-ON-TRACK.COM.

Le contenu du site est présenté sans aucune garantie de quelque nature que ce soit notamment, sans que la liste ne soit exhaustive, sur l'interruption, la qualité, les erreurs ou la fiabilité des services. Aucune information qu'elle soit écrite ou oral obtenue par vous de FIRST-ON-TRACK.COM ou lors de l'utilisation de FIRST-ON-TRACK.COM ne sont susceptibles de créer des garanties.

## **Article 10 : Clause d'attribution de compétence**

Les conditions générales sont régies par le droit français et seront interprété conformément à ce dernier.

Tout litige, difficulté d'interprétation ou d'application ou contestation relatifs aux conditions générales seront exclusivement soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'Appel d'Avignon, même en cas de pluralité de défendeurs.